

Fabrications métalliques

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si le chantier ou le siège de votre entreprise de construction est : non classé : aucun des seuils n'est atteint pour aucune installation ou activité ; en classe 3 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3" ; en classe 2 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2".

Cette fiche vous aide à déterminer si le chantier ou le siège de votre entreprise de construction est :

- **Non classée** : aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des dépôts tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des dépôts tombe dans la colonne "classe 2"

Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez ses coordonnées en fin de document.

Description du secteur

Ce diagnostic rapide est destiné aux entreprises de constructions métalliques et de fabrications métalliques telles que la fabrication d'équipements en métal (chaudières, générateurs, citernes...) et d'articles en métal (coutellerie, visserie, emballages...), la mécanique générale et de précision, la métallurgie des poudres (fabrication d'objets par frittage de poudres de métaux).

Activités principales	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Atelier de constructions métalliques, de charpentes et de menuiseries métalliques	10 kw*	Plus de 20 kw*
Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	10 kw*	Plus de 20 kw*
Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	10 kw*	Plus de 20 kw*
Fabrication de générateurs de vapeur	10 kw*	Plus de 20 kw*
Mécanique générale	10 kw*	Plus de 20 kw*

Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie	10 kw*	Plus de 20 kw*
Fabrication d'articles métalliques tels que emballages, clous, vis et boulons, chaînes, articles de ménage et sanitaires ...	10 kw*	Plus de 20 kw*
Forge, estampage et profilage des métaux, métallurgie des poudres	10 kw*	Plus de 20 kw*
Traitement de surface par des procédés électrolytiques ou chimiques (dégraissage, phosphatation, etc.), à l'exclusion des procédés purement mécaniques comme le grenailage		
Par défilement des tôles en continu	Jamais en classe 3	Capacité de traitement de 5 t/an
Par immersion des pièces	Capacité de cuve de traitement de plus de 100 L	Capacité de cuve de traitement de plus de 30 m ³
Par application de couches de métal en fusion	Jamais en classe 3	
Mise en peinture ou application d'enduits (à l'exception de l'application au pinceau)		
Au pistolet ou par procédés électrostatiques	Jamais en classe 3	Toujours en classe 2
Au trempé	Jamais en classe 3	Plus de 100 L de produits inflammables et/ou solvantés présents dans l'installation ou utilisation de l'équivalent de plus de 2 t par an en solvants purs

Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

Installations fixes	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Compresseur	20 kw ou 150 litres de volume de la cuve d'air comprimé	200 kw ou 500 litres de volume de la cuve d'air comprimé
Transformateur électrique	100 kVA	1 500 kVA

Déchets	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Déchets non dangereux (pneus usés, emballages non souillés, palettes, papiers-cartons, pièces en plastique...)	30 t	100 t
Déchets dangereux		
Huiles usées (huiles de lubrification, huiles de compresseurs, huiles hydrauliques, huiles de coupes...)	500 L	2 000 L
Autres : chiffons souillés par des huiles ou des graisses, solution de traitement de surface saturée, solvants souillés...	250 kg	1 t

Pour toutes questions,
contactez-nous via service.environnement@ucm.be ou au

- +32 477 61 79 33 pour Liège
- +32 474 42 27 82 pour Namur/Luxembourg
- +32 474 69 15 47 pour le Hainaut/Brabant wallon

